



Résiliation mutuelle facultative

Par **nas30**, le **19/10/2008** à **14:52**

Bonjour,

Depuis le 1er janvier 2008, je suis adhérente à la mutuelle facultative de mon employeur. Depuis le 1er octobre 2008, je suis salarié d'une autre société qui m'impose sa mutuelle de groupe.

J'ai donc demandé à ma précédente mutuelle de bien vouloir résilier mon adhésion au 1er octobre 2008, en leur justifiant par une attestation que j'étais désormais adhérente à une mutuelle obligatoire.

Ils m'ont répondu que je devais respecter le préavis et que ma résiliation ne serait effectivement qu'au 5 décembre 2008.

Que dit la loi à ce sujet ?

Que dois-je faire ?

En vous remerciant par avance.

Cordialement.